

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 17 Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Dominique ROBILLART, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Jocelyne DOCQUOIS, Marie-Chantal MAGNIEZ, Elisabeth FRESKO, Brigitte DELORY, Dorothee WIDHEN, et, Messieurs, Eric SEVIN, Francis FAUQUETTE, Edouard LECLERCQ, Christophe SAVREUX, Ludovic NAVEL, Philippe VANTORRE, Julien HAUTREUX, Dominique WOITTEZ et Patrick RODIER.

Etaient absents: Betty DELABRE excusée, Hélène LEJEUNE (absente excusée qui avait donné procuration à Philippe VANTORRE), Jeanne LEPOIVRE (absente excusée qui avait donné procuration à Brigitte DELORY), et Brigitte CHOQUET.

Monsieur Julien HAUTREUX a été nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Lecture du Compte-rendu précédent,

Il est donné lecture du compte-rendu précédent (réunion du 10 Juin 2015) qui n'a apporté aucune observation.

Tarifs du Centre de Loisirs pour les vacances de Toussaint et de Noël 2015,

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de la reconduction du Centre de Loisirs pour les petites vacances de Toussaint et Noël 2015, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans avec une capacité maximum de 50 enfants, conformément à la Commission des écoles qui a eu lieu le Mardi 15 Septembre 2015.

Le Centre fonctionnera pendant les petites vacances uniquement l'après-midi (*du lundi au vendredi*) de 14 heures à 17 heures, avec possibilité d'accueil de 13 heures 30 à 14 heures et de 17 heures à 18 heures.

Tarifs des petites vacances 2015 :

- tranche 1 (*QF < 750*) : 18.80 € pour le séjour complet,
- tranche 2 (*QF de 751 à 960*) : 20.00 € pour le séjour complet,
- tranche 3 (*QF > de 961*) : 21.30 € pour le séjour complet,

Ces tarifs sont fixés sans tarif dégressif, ni tarif extérieur **en forfait semaine uniquement**.

L'aide aux temps libres sera déduite de ce tarif à l'inscription.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition :

Pour = 17-Contre = 0-Abstention = 0

Rémunération des animateurs des centres de loisirs des vacances de Toussaint et de Noël 2015,

Monsieur le Maire propose au Conseil les rémunérations des animateurs du Centre de Loisirs de Toussaint et de Noël à savoir :

| | |
|---------------------------------|---|
| - Animateur BAFA..... | 23.50 euros <i>brut</i> par demi-journée, |
| - Animateur stagiaire BAFA..... | 21.50 euros <i>brut</i> par demi-journée, |
| - Animateur sans formation..... | 12.50 euros <i>brut</i> par demi-journée, |
| - Prime de secouriste..... | 1,75 euros <i>brut</i> par demi-journée. |

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition :

Pour = 17-Contre = 0-Abstention = 0

Travaux,

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les travaux qui suivent,

- ***Vérification des Extincteurs : (3ans)***

EUROFEU : Vérification = 1.65 €/HT
Extincteurs Neufs 6 L = 52.40 € / HT
 9 L = 54.30 € / HT
 CO2 2kg = 52.80 € / HT

M.C.S.I : Vérification = 3.34 € / HT
 Extincteurs Neufs 6 L = 61.25 € / HT
 9 L = 68.50 € / HT
 CO2 2kg = 77.85 € / HT

Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Le Conseil, à l'unanimité, retient l'entreprise **EUROFEU**,

- ***Entretien des matériels de cuisine salle J.MASQUELIN : (3 ans)***

AEC : 332.98 € / HT

ABC : 236 € / HT

Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Le Conseil, à l'unanimité, retient l'entreprise **ABC**,

- **Entretien de la hotte de cuisine salle J.MASQUELIN : (3 ans)**

AVIPUR : 210 € / HT

R.Filtration : 400 € / HT

J.L.B : 290 € / HT

ABC : 250 € / HT

Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Le Conseil, à l'unanimité, retient l'entreprise **ABC**, à qui il sera demandé de revoir à la baisse ses tarifs dans la mesure où l'entreprise est retenue pour la vérification de la hotte et du matériel de cuisine.

- **Vérification des bâtiments : (3ans)**

SOCOTEC : 1485 €

VERITAS : 2695.07 € (via UGAP)

APAVE : 1568 € (Manque la vérification du bon fonctionnement des installations de gaz/ combustibles *écoles *complexe multi *église *salles*stade)

Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Le Conseil, à l'unanimité, retient l'entreprise **SOCOTEC**,

- **City Stade :**

| SOCIETE | Lot 1 Travaux VDR | Lot 2 Aménagement |
|----------------|------------------------------|------------------------------|
| TPA | 27 974.90 € | |
| BROUTIN | 25 835.00 € | |
| SATD | | 32 398.50 € |
| ID VERDE | | 34 722.42 € |
| CITEVERT | | 39 343.50 € |
| SOTRAIX | 30 832.30 € | |

Soit Marché Général 58233.50 € / HT soit 69 880.20 € / TTC

Plus-value pour passage largeur 2m : 7 932.00 € / HT soit 9 518.40 € / TTC

L'implantation du City-Stade a suscité de nombreuses questions et échanges.

A l'origine, le City-Stade devait être implanté au niveau du Complexe Multiculturel (près des écoles), puis une autre implantation, près du terrain de foot, a été évoquée en réunion de travaux afin de concentrer les équipements sur un pôle sportif. Chacun a évoqué les points

positifs et négatifs par rapport aux deux endroits (problème de voisinage, interrogation sur le libre accès à toutes heures, heures d'ouverture, sécurité si déchets divers, dégradations, plus-value supplémentaire).

Monsieur RODIER et d'autres conseillers pense que son implantation près de l'école serait plus judicieuse, Monsieur Woittez quant à lui demande à ce que le conseil se donne le temps de la réflexion et pense qu'une consultation de la directrice de l'école s'impose de même que celle de la population. Madame DOCQUOIS se demande s'il faut vraiment un city-Stade ?

En tout état de cause le City-Stade se fera, car Monsieur le Maire s'est engagé depuis longtemps sur ce dossier, toutefois il estime que son implantation demande encore les consultations des différents utilisateurs, en conséquence il repousse le vote de son implantation à un prochain Conseil Municipal, mais propose au vote les propositions des entreprises qui réaliseront ce projet.

Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Le Conseil Municipal, retient l'entreprise **BROUTIN pour le lot 1** et l'entreprise **SATD** (fabricant dans l'est de la France) **pour le lot 2,**

Pour = 16 - Contre = 0 - Abstention = 1

- **Etude Acoustique de la Salle Jean Masquelin:**

La parole est donnée à Monsieur Julien HAUTREUX.

Suite à la demande de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) demandant à la commune de mettre aux normes acoustiques la Salle Jean Masquelin, un devis a été demandé, il se chiffre à 376 000 euros TTC. Il faut savoir que la location des salles de la municipalité s'établit comme suit :

- la grande Salle (Masquelin) = 4 482 euros année 2014
- la petite Salle (Municipale) = 2 446 euros année 2014

Les travaux de remise aux normes des deux salles semblent impossibles, par contre il est envisagé avec un budget de 85 000HT (sans les frais de maîtrise d'œuvre et hors nécessité de renforcement de la charpente) de changer les menuiseries extérieures, d'intervenir en toiture et en faux plafonds, pour renforcer l'acoustique et le thermique de la petite salle. Des subventions dans ce domaine vont être recherchées.

Il est décidé de ne pas remettre aux normes la Salle Masquelin.

- **Etude d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).**

Une étude d'accessibilité pour les PMR a eu lieu dans tous les bâtiments dont la Mairie à la charge (Ecole Maternelle, Ecole Elémentaire, Garderie, Eglise, Médiathèque et Mairie).

L'estimation du coût global sur 4 ans se chiffre à 124 000 euros.

La première année les travaux seraient réalisés aux écoles soit 32 000 euros (rampe, WC, portes)

La deuxième année les travaux concerneraient l'église, la garderie et la médiathèque pour un montant de

29 000 euros.

La troisième et la quatrième année la Mairie serait mise aux normes d'accessibilité, selon le rapport émis par l'étude, un ascenseur serait préconisé, soit intérieur, soit extérieur afin que la salle des mariages soit accessible en fauteuil roulant. Une deuxième option s'offre à la Mairie pour ne pas recourir à la pose d'un ascenseur, c'est l'aménagement de l'espace cour, pour créer une salle au rez-de-chaussée et aménager la salle existante en bureaux. La Commission travaux doit se réunir pour convenir d'un programme de travaux afin de pouvoir consulter un architecte pour ce projet.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de prendre une délibération lui permettant de remplir le CERFA programmant les travaux qui doit être déposé en Préfecture avant le 30 Septembre prochain.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition :

Pour = 17-Contre = 0-Abstention = 0

Tarif de la Cantine,

Monsieur le Maire demande au Conseil de revoir les tarifs de cantine appliqués depuis le 01/01/2015.

En effet, lors du conseil municipal du 18/12/2014 les tarifs retenus avaient été les suivants :

Si l'enfant mange 2 fois par semaine à la cantine repas : 3.80 €

Repas exceptionnelle : 3.90 €

Il est proposé de revoir ces tarifs en appliquant **un tarif unique à 3.90 €** dans la mesure où le gain (0.10 centimes par repas) est dérisoire par rapport au temps passé pour les vérifications et l'intervention sur le logiciel qui doivent se faire manuellement (le logiciel n'effectuant pas les contrôles). **Le tarif sera étudié lors de la Commission de Finances qui aura lieu le 13 Octobre 2015 à 19h30.**

Exemple : mise en place du système 01/01/2015 jusqu'au 03/07/2015
301 repas facturés à 3.90 € soit $0.10 \times 301 = 30.10$ € (gain sur 6 mois).

Révisions des effectifs du personnel de la Mairie,

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'embauche d'un CAE (Technique –TAP) pour palier au départ de l'intervenant musique et au nombre croissant d'enfants aux TAP, ainsi que pour aider Madame CAVIGNAUX lorsque cette dernière fait sport.

Monsieur le Maire met au vote la proposition d'embauche.

Le Conseil Municipal approuve, cette proposition : Pour = 13-Contre = 0-Abstention = 4

Modification simplifiée du PLU,

Une réunion est prévue le 08/10/2015 avec le Bureau d'Etudes URBYCOM et la SIA afin de présenter la modification simplifiée du PLU élaborée par Madame SARAPATA, concernant la Zone 1AU (implantations des constructions).

Le coût total de cette modification s'élève à 2 160 euros, 600 euros pris en charge par la Mairie et le reste par la SIA.

Le permis d'Aménager a été accordé rue d'Arras Prolongée, un panneau va bientôt être posé sur le terrain et une réunion publique va être organisée pour avertir la population des démarches à effectuer pour acquérir les terrains et obtenir des informations sur les logements locatifs.

Divers :

Intervention de Monsieur le MAIRE:

Monsieur le maire informe le conseil qu'en collaboration avec Ablain-Mémoire un circuit d'interprétation va voir le jour dans notre commune. Ce projet est composé de 13 panneaux ludiques (3 circuits), ayant fait l'objet de grandes recherches historiques (photos et textes traduits en plusieurs langues). Ce dossier va passer en Commission de Labellisation prochainement.

Ablain-Mémoire organise une exposition les 14 et 15 Novembre prochain sur « Ablain dans la Tourmente » et le Samedi 14 novembre une stèle va être posée au nouveau cimetière en l'honneur du Lieutenant Pierre Fourier Etienne DE ROZIERES.

Intervention de Monsieur WOITTEZ :

Devant l'affluence de camping-car à Notre-Dame de Lorette, Monsieur Woittez demande si une aire de camping-car pourrait être implantée sur la commune. Il faut y réfléchir.

Intervention de Monsieur NAVEL :

Monsieur Navel souhaite mettre en place un « conseil municipal jeunes », de 10 à 16 ans afin de sensibiliser et impliquer les jeunes à la vie de la commune. Monsieur le Maire n'y est pas opposé dans la mesure où l'encadrement se charge de la mise en place et du suivi de ce conseil.

Compte rendu de l'activité des adjoints,

Eric SEVIN.

Les travaux de réfection des trottoirs ont pris fin, le nettoyage des cimetières est en cours, et « le café trouille » a été vidé de ses meubles et de sa vaisselle.

Le presbytère va être en travaux et le marquage au sol pour le stationnement rue de Carency et rue Lancino sera réalisé prochainement.

Philippe VANTORRE

Le projet de l'Eco- quartier avance avec une sortie prévue en 2016.

Monsieur VANTORRE souhaite rencontrer les paramédicaux afin d'évoquer avec eux la fin du chantier au presbytère (15 Octobre) pour permettre une ouverture au 1 Novembre 2015.

Les jardins ouvriers vont être préparés par les employés communaux.

Résultat des villages fleuris, une mention « bouquet d'argent » pour le village (2014 bouquet de bronze).

Après la démolition du café trouille il faudra penser à son aménagement.

Jocelyne DOCQUOIS

La ducasse de JUIN et le marché aux puces se sont bien déroulés, la population était très contente de l'implantation de nouveaux manèges pour leurs jeunes.

Le feu d'artifice du 13 juillet n'a pas attiré beaucoup de monde, peut-être en raison de la date retenue ?

Le fête du 14 Juillet et le rallye, ont bien fonctionné, toutefois l'après-midi a été très calme.

Certains bénévoles ont remarqué que les membres du Conseil Municipal n'étaient que très peu présents aux manifestations organisées pour faire vivre le village.

Le 11 Septembre 2015 a eu lieu le voyage des aînés, programme très varié qui a enchanté les participants.

Le Samedi 19 Septembre a lieu le forum des associations.

Il est prévu une réunion du Comité des fêtes le Lundi 21 Septembre pour la prochaine ducasse et le marché aux puces d'octobre qui se déroulera de l'église en direction de la rue du 8 Mai.

Comme chaque année aura lieu le goûter des aînés suivi d'une après-midi cabaret.

Cette année le téléthon pose problème pour être organisé en Décembre dans la mesure où des élections sont prévues les 6 et 13 Décembre 2015.

Brigitte DELORY

La commission des écoles s'est réunie le Mardi 15 Septembre, il a été fait un débriefing sur le centre de loisirs de Juillet 2015, où l'on remarque que la fréquentation a été moindre que l'année précédente. Toutefois, la qualité des prestations n'est pas en cause, vous pouvez voir, notamment, sous le préau une fresque peinte sur le thème du centre. Tout a été réalisé en respectant le budget prévisionnel.

Le séjour à Mimizan, pour les jeunes de 12 à 17 ans, pour dix jeunes de la commune, s'est très bien passé pour un tarif correct.

Le Bilan TAP est très positif pour l'année 2014/2015, renforcé par un rapport de la direction de la Jeunesse et Sports, activités variées (7 ateliers différents), cirque, gym acrobatique, atelier du petit bricoleur et du petit reporter, un atelier petit écolo et un atelier petit cuistot, et les petits « bout-chou » (33 petits dont 7 qui font la sieste).

Il serait intéressant de faire un blog sur les TAP pour faire passer les informations aux parents mais en attendant une brochure sur le centre va voir le jour.

Comme le presbytère va être vidé, madame DELORY demande l'aide des conseillers pour le débarrasser, notamment le baby-foot qui ira à la cantine, ce qui permettra aux enfants de l'école de l'utiliser, et le billard qui sera déménagé dans les salles de l'église (dans l'attente d'une place ailleurs).

Dorothee WIDHEN

Le bulletin ne va tarder à être distribué.

Une Commission de Finances aura lieu le Mardi 13 Octobre 2015 à 19h30, en Mairie, pour la mise en place d'une taxe de séjour, par rapport aux gîtes qui s'implantent dans le village, des indemnités des agents, et pour faire le point sur le budget.

La séance est levée à 22h35